

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} juillet 2016

Lors de cette séance, étaient présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Hubert RAFFOUX, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Delphine RICHARD, Corine NERI, Rosario RAFFELE.

Étaient Absents et excusés : Marie-Claude VEYRET (ayant donné pouvoir à Hubert RAFFOUX), Gilles COGNET (ayant donné pouvoir à Corine NERI)

Était absente et non représentée : Ondine BONNET-REBIERE

Delphine RICHARD a été nommée secrétaire.

Avant de présenter les points inscrits à l'ordre du jour, M. Monteil, maître d'œuvre en charge des travaux de réhabilitation de la mairie, fait un point sur l'avancée des travaux. Il indique que le planning initialement établi (fin des travaux la seconde quinzaine d'août) ne sera pas tenu car toutes les entreprises n'ont pas pu avancer comme prévu, notamment le plaquiste qui est pris sur d'autres chantiers et qui n'aura pas fini la 3^{ème} semaine de juillet comme prévu. En revanche, le plombier et l'électricien ont fait du très bon travail, et ont respecté leur planning.

A priori, les travaux devraient être achevés fin septembre.

Le problème principal qui a été rencontré est la pose de l'escalier en béton, qui devrait arriver au plus tard semaine 30. L'absence de cet escalier implique la location de la sapine, en place depuis début février.

Concernant les menuiseries intérieures : les escaliers en bois sont commandés (ceux qui relient R+1 à C). Mais leur fabrication a été longtemps bloquée car il y avait des anomalies dans les plans initiaux.

Le flocage a été fait mais n'est pas conforme, donc il doit être fini la semaine prochaine.

Enfin, le marché du lot serrurerie va être résilié car le dirigeant de l'entreprise est injoignable et ne réponds à aucune de nos sollicitations. Après la résiliation, des nouveaux devis seront demandés à des serruriers afin d'assurer la réalisation de ce lot.

M. Monteil propose à présent de faire les choix des revêtements afin de pouvoir procéder aux commandes des matériaux. Voici ses propositions :

✓ MAIRIE

- Plafond décoratif perforé acoustique blanc et démontable (contrairement à ce qui était prévu au marché) car les luminaires sont encastrés.
- Murs périphériques : peinture grège doux
- Archives : peinture grège soutenue (taupe)
- Mobilier (salle de mariage, banque d'accueil, meuble bureau et cuisinette) : traités en bois « prunier du vallée »

✓ LOGEMENTS

Les deux logements seront traités de manière identique.

- Sol : plancher aspect bois chêne partout sauf dans la salle de bain
- Murs du salon : ensemble des murs en périphérie en papier-peint de teinte claire et un en teinte soutenue.
- Murs des chambres : teinte soutenue en tête de lit, le reste en teinte claire.
- Cuisine : traitée en peinture claire similaire à la teinte claire du salon. Les huisseries et les cadres auront la même teinte
- Salle de bain : sol carrelage aspect gris, et faïence toute hauteur claire avec frise grise.
- Sanitaire : faïence à 1m20 en teinte claire avec frise grise

Enfin, l'escalier hélicoïdale en béton est prévu en revêtement plastique, teinte ciment et habillage en panneaux bois.

Le maire remercie M. Monteil pour sa présentation, et pour conclure, précise que les nombreux problèmes rencontrés vont occasionner des coûts supplémentaires, et notamment, la location de la sapine, la modification des trémies à deux reprises, les analyses amiantes supplémentaires et la fabrication de nouveaux volets.

Le maire propose à présent de traiter l'ordre du jour, et indique au Conseil que la délibération concernant la proposition de l'expert d'assurance suite à l'incendie de la Porcherie est retirée de l'ordre du jour. Pour commencer, le conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 avril 2016.

Le Maire propose ensuite de débattre des deux points inscrits à l'ordre du jour :

1. BUDGET COMMUNAL 2016 - DECISION MODIFICATIVE

Aux vues des crédits disponibles au chapitre 66, il convient de modifier la section de fonctionnement comme suit :

Budget Communal 2016

Section de de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011		Chapitre 66	
Compte 60621 (Combustibles)	- 4000 €	Compte 66111 (Intérêts d'emprunts)	+ 4 0000 €
Total	- 4000 €	Total	+ 4 0000 €

Les crédits inscrits au Chapitre 011 sont ainsi portés à : 118 465.01 €

Les crédits inscrits au chapitre 66 sont portés à : 10 091.88 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide le virement de crédits tels que présenté.

2. ADOPTION DU REGLEMENT DU PLU : APPLICATION DES ARTICLES R151-1 A R151-555 DU CODE DE L'URBANISME DANS SA REDACTION EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2016.

Le maire indique que le Décret du 28/12/2015 a profondément modifié le contenu du règlement des PLU. Ce décret est applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, et, dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement du I des textes en vigueur avant le 31 décembre 2015, le conseil municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme, dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Notre PLU ayant été prescrit avant le 12 septembre 2014, le conseil municipale décide d'appliquer au PLU en cours d'élaboration les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme.

A propos de l'élaboration du PLU, Frédéric DUBOIS demande s'il est possible que les réunions de la commissions urbanisme puissent de nouveau avoir lieu en début d'après-midi afin qu'il puisse continuer à y participer.

INFORMATIONS DIVERSES :

- PLU

La prochaine réunion de travail portera sur l'OAP du Châtelard. Le PLU sera présentée au Personnes Publiques Associées courant septembre, puis une réunion publique sera programmée fin septembre. Le PLU fera ensuite l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal et sera arrêté par délibération. L'enquête publique pourra alors avoir lieu.

Le maire précise que l

e PLU devra être adopté le 27 mars 2017 au plus tard afin de ne pas passer en RNU.

- Incendie de la Porcherie

La Commune a signé un contrat avec le cabinet Roux, expert d'assuré, afin qu'il nous assiste sur ce dossier. Notre expert a donc évalué les dégâts, et une réunion entre l'expert de Groupama, notre assureur, et l'expert du Cabinet Roux a eu lieu le 21 juin dernier. Après débats et négociation, Groupama a proposé à la Commune une indemnité nette de 170 000 €. Le maire indique que cette indemnité est insuffisante car elle couvrirait uniquement le prix de construction d'un bâtiment neuf (350 m² à 500 €/m² environ) mais pas les travaux de désamiantage et de démolition du bâtiment. Il a donc refusé de signer cette proposition et précise également que notre contrat d'assurance ne prévoit, pour le poste démolition/désamiantage, qu'une prise en charge de 10 % du montant total de l'indemnité. La Commune va donc devoir lancer, avec l'aide d'un maître d'œuvre spécialisé dans ce type de dossier, un nouvel appel d'offre qui permettra d'estimer au plus juste le coût de cette opération de désamiantage. Dans un 1^{er} temps, le bâtiment va être sécurisé par la pose de barrière de type Heras, qui empêcheront totalement l'accès au site. Des demandes de devis pour l'achat ou la location de ces barrières ont donc été demandées.

- Cinéma plein air

Le film choisi est Benoit Brisefer – les taxis rouges. La séance aura lieu vendredi 22 juillet dans la Cour de l'Ecole, et le maire propose que la projection soit précédée d'un apéritif dinatoire offert par la Commune.

- Vogue

Elle aura lieu dimanche 31 juillet 2016.

- Recensement

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 et un agent recenseur devra être recruté.

- Agrandissement de l'Ecole

Le permis de construire a été accordé et les demandes de subventions ont été acceptées : 166 700 € de l'Etat et 76 400 € du département. Les dossiers ne sont pas encore passés en commission, la confirmation écrite est attendue. Il manque donc 200 000 € pour financer le projet, soit 100 000 € pour chaque commune. La Chavanne a déjà délibéré pour valider sa participation financière.

Le maire rappelle qu'il souhaite qu'un plan de financement de l'opération soit réalisé, et qu'il faut attendre de savoir quand et comment seront versées les subventions avant de délibérer pour solliciter un emprunt. Il rappelle également qu'il est favorable à ce que ce soit le SIVU qui emprunte, et la Commune remboursera l'emprunt.

- Rentrée scolaire 2016/2017

Aux vues de l'effectif attendu, une fermeture de classe est probable.

Dans le cadre des activités périscolaires, six ateliers sont prévus pour la rentrée : théâtre, musique, initiation au sport, aide aux devoirs, atelier caméléon et activités maternelles. Le SIVU recherche au moins un bénévole pour lire des histoires aux enfants le vendredi de 15h45 à 16h45.

- Plan paysage

A l'issue des ateliers organisés dans le cadre du plan paysage, un projet de valorisation des paysages de la rive gauche de l'Isère sera défini.

- Dispositif anti-grêle

La distribution des fusées va être arrêtée. Les stocks pourront être utilisés jusqu'à épuisement puis, les fusées seront remplacées par un système de détection. Deux radars anti-grêle seront installés en Savoie.